



Un **cas** de **tuberculose pulmonaire** a été **diagnostiqué** dans l'**entourage d'enfants fréquentant l'école de Parilly** et les **centres de loisirs Jules Guesde** et du **Clos Verger de Vénissieux** (Rhône). Dans ces trois établissements de Vénissieux, certains **enfants** ainsi que des **personnels** ont été **en contact** avec un **cas** de **tuberculose pulmonaire contagieuse**.

Le protocole national du ministère chargé de la santé précise les modalités du dépistage autour d'un cas de tuberculose contagieuse. Ce dépistage a pour objet de rechercher, chez les sujets qui ont été en contact étroit avec le malade au cours des derniers mois, une infection débutante dont les signes ne seraient pas apparents.

Cette infection n'évolue qu'occasionnellement vers la maladie avec apparition de symptômes. Les enfants et personnels en contact avec la personne malade ne sont pas contagieux. La contagion ne peut intervenir que si la personne développe à son tour la maladie avec présence de symptômes (voir plus bas).

Organisation du dépistage auprès des personnes identifiées

Ainsi, 511 enfants et 50 personnels ont été précisément identifiés par le Centre de lutte anti tuberculeuse du Rhône (CDHS- CLAT 69) et par les services municipaux comme devant bénéficier d'un dépistage.

Tous sont actuellement informés par courrier de la tenue d'une réunion d'information et du dépistage, qui sera pris en charge gratuitement par le CDHS.

- Pour les enfants, ce dépistage par test intradermique, dont la lecture doit être réalisée 3 jours plus tard, sera prochainement organisé.
- les personnels seront directement convoqués dans les locaux du CDHS de Vénissieux.

Conformément au protocole national, un 2e temps de dépistage sera organisé en fin d'année scolaire 2013 pour l'ensemble des sujets identifiés.

Une réunion d'information se tiendra au préalable le 3 avril, à Vénissieux pour les parents des élèves et les personnels concernés.

La Tuberculose

La Tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire à l'ARS Rhône-Alpes.

En 2010 plus de 5000 cas ont été recensés en France (soit 8 cas pour 100 000 habitants) dont 433 en Rhône-Alpes (soit 7 cas pour 100 000 habitants).

Il s'agit d'une infection bactérienne à transmission directe de personne à personne par voie respiratoire lors d'un contact proche et prolongé. Elle peut toucher de nombreux organes.

Écrit par ARS Rhône-Alpes

Mercredi, 27 Mars 2013 18:38 -

Les symptômes de la tuberculose pulmonaire sont : une toux persistante plus de trois semaines, une fatigue anormale, une perte de poids, une perte d'appétit, de la fièvre persistante.

La tuberculose guérit avec un traitement antibiotique efficace, correctement suivi jusqu'à son terme.